

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 4 JUILLET 2011**  
**COMPTE RENDU**

<p><b>DATE DE LA CONVOCAATION</b></p> <p>28 juin 2011</p>	<p>L'an deux mille onze Le quatre juillet à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie Annexe en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE RUDULIER, Maire.</p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p>28 juin 2011</p>	<p><b>Présents :</b> M. LE RUDULIER, M. DUTRUC-ROSSET, Mmes DUPRIET, NIGGEMANN, M. FÉRAT, Mmes ESPINOS, BADRINATH, LÉON, M. PARMENTIER, Mme LARGET, M. BERTHELOT, Mmes DESCHAMPS, RAGOT-VILLARD, TYSEBAERT, MM. GILLES, MATHEY, MM DANJOU, DRUART, Mme CONTE (sauf pour la délibération 2011-7-04/4), M. ORHON,</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>EN EXERCICE 29</p>	<p><b>Excusés représentés :</b> M. PESSEY, pouvoir à Mme DUPRIET M. GAILLET, pouvoir à Mme ESPINOS Mme DELOISON, pouvoir à Mme NIGGEMANN Mme HO-MASSAT, pouvoir à Mme BADRINATH M. HUYNH, pouvoir à M. FERAT M. FUSCO, pouvoir à M. DUTRUC-ROSSET Mme SABOURIN, pouvoir à M. DANJOU M. SAURY, pouvoir à M. LE RUDULIER</p>
<p><b>DATE DE LA PUBLICATION</b></p> <p>6 juillet 2011</p>	<p><b>Absent :</b> M. GHIGLIONE Mme CONTE (pour la délibération 2011-7-04/4),</p>

Mme LEON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

## Décisions du Maire

N°	DATE	OBJET
11/68	20/5/11	Convention à intervenir entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France et la Commune de Buc en vue de désigner Maître LE BAUT pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre du recours présenté par M & Mme BIGOURET tendant au retrait du permis de construire accordé à M GILLES.
11/69	23/5/11	Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer avec l'association La Croix Rouge Française une convention qui fixe les modalités d'intervention de la Croix Rouge lors de la fête de Buc le 28 mai 2011. Montant de la prestation : 265 € TTC.
11/70	23/5/11	Contrat de maintenance des aires de jeux de la Commune de Buc avec la société LUDOPARC pour un montant annuel de 6 087,64 € TTC.
11/71	25/5/11	MP 09-015 avenant n°2 au marché n°09-015 relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux - éclairage public - sur la RD 938 conclu avec la société ETDE pour un montant de 19 253,09 € TTC
11/72	25/5/11	Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer avec la société "Pharmacie du Centre Buc" un bail commercial portant sur la location d'un local situé au 26 place du Marché à Buc pour un loyer annuel de 14 400 € HT et charges incluses pour les deux premières périodes triennales et à 16 800 € HT et charges incluses pour la dernière période triennale.
11/73	26/5/11	Convention à intervenir entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France et la Commune de Buc en vue de désigner Maître LE BAUT pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre du recours présenté par M NEGRIER tendant au retrait du permis de construire accordé à M. MIGNUCCI.
11/74	26/5/11	Convention à intervenir entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France et la Commune de Buc en vue de désigner Maître LE BAUT pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre du recours présenté par Mme PAVY tendant au retrait du permis de construire accordé à M SUBREVILLE.
11/75	30/5/11	Avenant n°1 au marché MP 10-34 relatif aux travaux d'aménagement intérieur du local commercial situé 36 place du marché conclu avec la société RODIN BAT pour des travaux supplémentaires d'un montant total de 1071,62 € TTC.
11/76	31/5/11	Avenant au contrat de service conclu avec la société ARPEGE comprenant l'assistance et la maintenance du module de prélèvement automatique du logiciel Concerto utilisé pour la gestion des services enfance et éducation pour un montant de 35,88 € TTC.
11/77	6/6/11	Fixation du montant des redevances pour occupation du domaine public.
11/78	7/6/11	Avenant n°1 au marché MP 11-08 relatif aux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue Blériot passé avec la société PICHON pour des travaux de branchements supplémentaires d'eaux pluviales pour un montant de 6 679,66 € TTC.
11/79	8/6/11	Convention d'accueil conclue avec La Ligue de l'Enseignement pour l'hébergement en pension complète du séjour d'été organisé par l'Espace Jeunes du 2 au 8 juillet pour un montant de 5 148 € TTC.

11/80	8/6/11	Signature d'un contrat de fourniture des cartes professionnelles des agents de la police municipale pour un montant de 45 € HT qui est augmenté des droits et taxes en vigueur à la date de facturation.
11/81	9/6/11	Convention conclue avec l'association Saint Georges Voiles pour la fourniture d'activités "voile sur fun boat" durant le séjour organisé par l'Espace Jeunes du 2 au 8 juillet 2011 pour un montant de 1 036,80 € TTC.
11/82	9/6/11	Convention conclue avec la société Nature Loisirs Evasion pour la fourniture d'activités de canoë et escalade durant le séjour organisé par l'Espace Jeunes du 11 au 13 juillet 2011 pour un montant TTC de 1010 €.
11/83	10/6/11	Contrat de location conclu avec la société NEOPOST pour la location d'une machine de mise sous pli pour un montant de 2 835,26 € TTC.
11/84	10/6/11	Avenant n°1 au marché MP 11-02 relatif aux travaux d'aménagement de la Place du Marché par la société SMAC suite à des travaux supplémentaires de réfection de l'étanchéité de la dalle située au dessus des locaux appartenant à la société Zone Rouge pour un montant de 63 986 € TTC
11/85	14/6/11	Convention à intervenir entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France et la Commune de Buc afin de défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'assignation en référé - Sinistre 5 ter rue Jean Jaurès M Christophe SOUFFLET et autres.
11/86	16/6/11	Avenant n°1 au marché MP 10-33 relatif à la fourniture et à la mise en œuvre des marquages de signalisation horizontale sur le territoire communal conclu avec la société AB MARQUAGE suite à des réparations supplémentaires à effectuer suite aux conditions hivernales exceptionnelles pour un montant de 18 750 € TTC.
11/87	17/6/11	Convention conclue avec la société LATITUDE CHAR pour la fourniture d'activités "char à voile" durant le séjour organisé par l'Espace Jeunes du 2 au 8 juillet 2011 pour un montant de 720 € TTC.
11/88	20/6/11	MP 11-15 : attribution du marché de démolition partielle du bâtiment dénommé Le Royal Tennis Club situé 240 avenue Morane Saulnier à la société Rossignol Démolition EURL pour un montant de 61 235,20 € TTC.
11/89	20/6/11	MP 11-21 : attribution du marché de rénovation des statues, des vasques et de 4 escaliers du parc du château de Buc à la société Bâtiment, travaux, Rénovation pour un montant de 45 000 € TTC.
11/90	23/6/11	Fixation des tarifs des spectacles de la saison culturelle 2011/2012 à Buc
11/91	23/6/11	Convention conclue avec Robin Production pour l'achat du spectacle Kev Adam's qui sera présenté le 1er octobre 2011 au CCA
11/92	27/6/11	Convention conclue avec France Billet pour la vente des billets des spectacles de la programmation culturelle 2011-2012 via la FNAC
11/93	27/6/11	Convention conclue avec Le Rivage des Sites pour la vente des billets des spectacles de la programmation culturelle 2011-2012 via la société MOXITY
11/94	28/6/11	Contrat conclu avec l'Association « Espace Culturel des Pontons », fixant les modalités de coréalisation du spectacle « Je veux voir Mioussov » qui aura lieu le samedi 17 septembre 2011 au Centre Culturel des Arcades.

2011-07-04/1 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2011

*Rapporteur : M. le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, avec 23 voix pour et 5 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, Mmes SABOURIN, CONTE) adopte le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2011.

2011-07-04/2 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2011

*Rapporteur : M. le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, avec 23 voix pour et 5 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, Mmes SABOURIN, CONTE), adopte le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2011.

2011-07-04/3 Avis de la Commune de Buc sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines

*Rapporteur : M. le Maire*

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 qui prescrit la couverture intégrale du territoire départemental par des intercommunalités à fiscalité propre au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2013.

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par Monsieur le Préfet des Yvelines,

Considérant qu'après sa création en 2002 Versailles Grand Parc est devenue en 2010 Communauté d'agglomération et compte aujourd'hui 192 122 habitants répartis sur 14 communes.

Considérant que dans le schéma proposé par le préfet des Yvelines, Versailles Grand Parc compterait alors 19 communes réunissant 268 525 habitants.

Considérant que la communauté d'agglomération tire son nom du « Grand Parc », jadis vaste étendue de chasse des rois Louis XIII à Louis XVI, allant de Marly à la vallée de la Bièvre et qu'elle est fondée sur un projet partagé et trois grandes valeurs :

- une histoire, le Grand Parc qui se traduit par un patrimoine et un paysage exceptionnel (le Château, ainsi que des établissements culturels d'excellence tels les musées, conservatoires, monuments, des sites de la plaine de Versailles, de la Vallée de la Bièvre et du Plateau de Saclay);
- mais également une nouvelle modernité résolument tournée vers un certain art de vivre basé sur la qualité du cadre de vie et le développement durable ;
- enfin, une identité forte qui positionne l'intercommunalité au cœur de dispositifs à rayonnement mondial : pôles technologiques majeurs et d'enseignement et de recherche de très haut niveau (INRA, HEC, ENSP, ENSAV...).

Considérant que ce patrimoine, cette identité, cette nouvelle modernité font l'unité de ce territoire, dans lequel s'inscrit la ville de BUC depuis son intégration à Versailles Grand Parc dès sa création,

Considérant que l'agglomération de Versailles Grand Parc s'attache à développer la cohérence et la complémentarité de ces territoires en veillant à la préservation de leurs atouts particuliers, avec trois priorités : les transports, le développement économique et l'environnement ;

Considérant que le conseil communautaire de Versailles Grand Parc a émis un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, avec 22 voix pour et 6 abstentions (MM BERTHELOT, DANJOU, ORHON, DRUART, Mmes SABOURIN, CONTE).**

- Emet un avis favorable à la proposition de rattachement à Versailles Grand Parc des communes de Vélizy-Villacoublay, du Chesnay, de Châteaufort, au regard de l'appartenance du périmètre à l'aire urbaine et au bassin de vie de l'agglomération de Versailles Grand Parc
- Demande le rattachement à Versailles Grand Parc de la communauté de communes des Coteaux de Seine dans son intégralité à savoir les villes de Bougival, Louveciennes et La Celle Saint Cloud, pour les mêmes raisons ;
- Emet un avis favorable à la dissolution du SMBDRV et du SMERGC, l'ensemble de leurs compétences pouvant être reprises par Versailles Grand Parc ;
- Emet un avis favorable à la fusion du SMAROV (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles) et du SIARG (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally) ;
- Emet un avis défavorable sur la substitution de Versailles Grand Parc au SIVU d'aménagement de Jouy-en-Josas et Vélizy-Villacoublay en raison de l'intérêt local d'un tel équipement ;
- Demande à Monsieur le Préfet des Yvelines d'examiner la situation du SYB -Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre pour la gestion et la restauration des étangs et rigoles du Plateau de Saclay - tant au regard du périmètre que du recouvrement des compétences.

#### 2011-07-04/4 Approbation de la Décision modificative n°2 au budget de la Commune

*Rapporteur : Mme NIGGEMANN*

Vu le budget primitif de la commune adopté le 13 décembre 2010,

Vu la décision Modificative n°1 adoptée le 4 avril 2011

Vu le budget supplémentaire 2011 adopté le 23 mai 2011, intégrant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2010

Considérant que le service du contrôle de la légalité de la Préfecture des Yvelines a formulé une observation selon laquelle les restes à réaliser ne peuvent pas intégrer des opérations d'ordre

Considérant que l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2010 comprenait une opération d'ordre d'un montant de 40.000€ visant à intégrer dans la voirie communale la voirie cédée par France Habitation,

Vu la nécessité d'effectuer des virements de crédits entre chapitres afin de permettre l'exécution du budget 2011 en conformité avec l'instruction M14,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 22 voix pour et 5 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, Mme SABOURIN, M SAURY), Melle CONTE ayant momentanément quitté la salle,

**DECIDE** d'annuler par la présente décision modificative le Reste à Réaliser de 40.000€ inscrit au Budget Supplémentaire 2011 de la commune concernant l'intégration dans la voirie communale de la voirie des Buccollines, cédée par France Habitation.

**DECIDE** d'adopter la décision modificative n°2 pour la commune, pour l'exercice 2011, conformément au tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
dépenses			recettes		
libellé	imputation	montant	libellé	imputation	montant
Virement crédits informatique Espace Jeunes	20/205/020	-700,00			
	21/2183/020	700,00			
Intégration des frais d'étude - rue L Blériot	041/2315/822	4 784,00	Intégration des frais d'étude	041/2031/822	4 784,00
intégration des frais d'étude - local ex Poste	041/2313/90	1 878,00		041/2031/90	1 878,00
Régularisation administrative BS voirie des Buccollines	041/2112/822	-40 000,00	Régularisation administrative BS voirie des Buccollines	041/1328/822	-40 000,00
Complément crédit voirie des Buccollines	041/2112/822	40 000,00	Complément crédit voirie des Buccollines	41/1328/822	40 000,00
				O21	0,00
<b>Total décision modificative</b>		<b>6 662,00</b>	<b>Total décision modificative</b>		<b>6 662,00</b>

**2011-07-04/5 Confirmation de l'échange sans soulte entre les parcelles A46 et A47 propriété de l'Etat gérées par l'ONF et la parcelle AB 218 propriété de la Commune de Buc**

**Rapporteur : M. Dutruc-Rosset**

Vu la délibération n°10/58 du 31 mai 2010 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle boisée AB 218 d'une superficie de 7051 m2 en vue de réaliser un échange avec une bande de terrain domanial située le long de la future résidence universitaire propriété de l'Etat et gérée par l'Office National des Forêts,

Vu l'acte notarié d'acquisition de ladite parcelle établi en date du 15 octobre 2010,

Vu la délibération 09/68 du 9 juillet 2009 relative à la construction de 120 logements pour étudiants,

Vu la délibération n°2010-20-9-6 du 20 septembre 2010, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention établie entre la Commune et l'Etat (Office National des Forêts) concernant la mise à disposition anticipée de la Commune, avant échange, d'un terrain d'une superficie d'environ 880 m<sup>2</sup> situé le long de la ZAC du Cerf Volant, à prélever sur la parcelle cadastrale A 0045.

Vu l'acte d'arpentage créant les parcelles :

- A46 d'une superficie de 42 m<sup>2</sup> correspondant à l'emprise du mur géré par l'ONF qui sera rétrocédée par la Commune à la SARRY 78 puis à la SODEARIF en vue de l'implantation de la résidence étudiante
- et A47 d'une superficie de 843 m<sup>2</sup> correspondant au reste de l'emprise du mur et à une bande de terrain de 3,5 m de large sur 220 m de long qui restera propriété de la Commune.

Vu la délibération n°2010-13-12/13 décidant la cession à la SARRY 78 d'une partie de l'emprise du mur échangé avec l'Etat et autorisant la SODEARIF à construire sur cette emprise et approuvant le protocole d'accord à conclure avec la SARRY 78 et la SODEARIF et autorisation donnée au Maire de le signer,

Considérant que l'échange de parcelles entre l'Etat et la Commune sera effectué sans soulte,

Vu l'acte d'échange établi par France Domaines,

Vu la décision du 1er avril 2011 par laquelle le Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire a approuvé cet échange après avis de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile de France (DRIAAF) et de l'Office National des Forêts (ONF).

Vu l'accord de Monsieur le Préfet des Yvelines en date du 27 juin 2011,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, confirme son accord sur l'échange sans soulte à réaliser entre la Commune et l'Etat portant sur les parcelles AB218 (apport de la Commune) A46 et A47 (apport de l'Etat).**

#### 2011-07-04/6 Fixation du régime indemnitaire de la filière police municipale

*Rapporteur : M. le Maire*

Vu la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la Fonction Publique et à diverses mesures d'ordre statutaire,

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991, relatif au régime indemnitaire pouvant être alloué aux personnels des collectivités territoriales et fixant notamment les équivalences de primes entre la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret 97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres,

Vu la délibération 97/51 du 30 juin 1997 portant actualisation du régime indemnitaire applicable à la commune de Buc,

Vu la délibération 2002/30 du 25 février 2002 portant actualisation du régime indemnitaire applicable à la commune de Buc,

Vu la délibération 2003/58 du 23 juin 2003 portant modification du régime indemnitaire applicable à la commune de Buc,

Considérant que l'ensemble constitué par les 3 délibérations visées ci-dessus traite du régime indemnitaire applicable à la commune de Buc,

Considérant que le policier municipal recruté à la ville de Buc doit bénéficier au titre de son régime indemnitaire d'une indemnité spéciale mensuelle de fonctions,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 20 juin 2011,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**DECIDE** d'instaurer au bénéfice du policier municipal l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions régie par le décret 97-702 du 31 mai 1997,

**PRECISE** que le crédit global pouvant être alloué aux agents exerçant les fonctions de policier municipal est fixé à 18,5 % du traitement brut annuel liquidé des agents pouvant y prétendre

**DIT** que le taux individuel, déterminant le montant de la prime versée à chaque agent, est fixé individuellement par l'autorité territoriale, dans la limite de l'enveloppe globale décrite ci-dessus et dans la limite d'un taux plafond individuel de 18,5%. Il tient compte de la valeur professionnelle de l'agent et de sa manière de servir dans la collectivité.

**DIT** que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice 2011 chapitre 012 nature 64118 fonction 112.

#### **2011-07-04/7 Modification du tableau des effectifs**

***Rapporteur : M. le Maire***

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu son article 34 donnant compétence à l'organe délibérant de créer ou supprimer les emplois,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que le tableau des effectifs doit être mis à jour au vu des mouvements de personnel et au regard des propositions d'avancement de grade et de promotion interne pour l'année 2011,



Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 20 juin 2011,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 23 voix pour et 5 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, Mmes SABOURIN, CONTE),

**DECIDE** : la mise à jour suivante du tableau des effectifs :

Postes à supprimer / modifier	Postes à créer
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Agent de maîtrise territorial à temps complet au 01/07/2011
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Rédacteur territorial à temps complet au 01/07/2011
Adjoint administratif territorial 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/07/2011
Adjoint d'animation territorial 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/07/2011
Rédacteur territorial à temps complet	Rédacteur territorial principal à temps complet au 01/07/2011
Attaché territorial à temps complet	Rédacteur territorial à temps complet au 01/09/2011
Auxiliaire de puériculture territoriale de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au 29/08/2011
Agent de maîtrise territorial à temps complet	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/09/2011
ATSEM territorial de 1 <sup>ère</sup> classe à raison de 117H mensuel	ATSEM territorial de 1 <sup>ère</sup> classe à raison de 87H75 mensuel au 01/09/2011

**DECIDE** de créer trois postes de saisonniers :

- ❖ deux postes d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet du 29 juin 2011 au 31 août 2011. La rémunération retenue est celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade.
- ❖ un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet du 14 juin 2011 au 31 août 2011. La rémunération retenue est celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade.

**DECIDE** de créer un poste supplémentaire dans le cadre du dispositif CAE Passerelle désormais renommé Contrat Unique d'Insertion (CUI). Ce poste serait créé au service des espaces verts de la commune,

**PRECISE** que les contrats sont aujourd'hui d'une durée de 6 mois renouvelables expressément dans la limite de 24 mois,

**PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine,

**PRECISE** que la rémunération afférente à un contrat unique d'insertion est fixée au SMIC horaire brut minimum en vigueur à la mise en œuvre de chaque contrat,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en place de ce dispositif au sein de la Commune de Buc,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2011 et suivants.

2011-07-04/8 Signature d'une convention avec le Conseil Général des Yvelines pour la restauration de registres paroissiaux

*Rapporteur : M. le Maire*

Vu le Code du Patrimoine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Général des Yvelines en date des 22 juin 1995, 31 mai 1996 et 8 juillet 2005,

Considérant que le Département des Yvelines a institué en 1995 une politique de sauvegarde d'urgence d'objets d'art et d'archives, propriété des communes Yvelinoises, par laquelle il contribue, sur les plans administratif, technique et financier à la conservation de ce patrimoine,

Considérant que, pour la Commune de Buc, il s'agit de la restauration de trois registres paroissiaux de 1769 à 1792 et que, conservés en mairie, ils font l'objet d'une demande de restauration, dans le cadre du programme 2011,

Considérant que le Conseil Général propose la signature d'une convention par laquelle la Commune s'engage à prendre en charge la part des frais de restauration à hauteur de 30%, le Conseil Général finançant les 70% restant,

Sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**DONNE** son accord pour faire procéder à la restauration de registres paroissiaux de 1769 à 1792 par le service des archives départementales des Yvelines,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention régissant les relations entre la Commune et le Conseil Général pour la restauration d'archives municipales et permettant l'obtention d'une aide financière du Département à hauteur de 70% du montant de la dépense,

**PRECISE** que la somme restant à la charge de la Commune s'élève à 30% des frais engagés et que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2011 : chapitre 011 -nature 6188 - fonction 020.

2011-07-04/9 Protocole de mise à disposition d'informations géographiques par la Commune de Buc à la société Tom Tom Data B.V.

*Rapporteur : M. le Maire*

Considérant le nombre croissant d'utilisateurs de nouvelles technologies et notamment les technologies de géo localisation,

Considérant que la transmission d'informations relatives aux modifications géographiques de la commune, participe à la valorisation de notre territoire, à la sécurité et à l'optimisation des déplacements des utilisateurs de nouvelles technologies,

Vu la proposition de convention établie par le groupe TomTom pour l'intégration des informations géographiques transmises par la Commune - selon le format de son choix (mail, courrier, plan papier ou numérique)- dans sa base de données et concernant les thèmes suivants :

- créations routières
- modification du réseau routier
- éléments de circulation routière comprenant les changements de noms de rues, de numéros de voies, sens de circulation, restrictions de circulation de type poids et hauteur
- limitations de vitesse
- points d'intérêt,

Considérant que l'intégration des données transmises par la commune sera réalisée à titre gratuit par la société Tele Atlas, au rythme souhaité par la commune, mais au minimum une fois par an,

Considérant la société Tele Atlas, filiale du groupe TomTom, comme société de cartographie numérique, fournisseur de données pour les systèmes de navigation GPS mais aussi pour les sites d'information cartographiques sur Internet comme Mappy, Google, les Pages Jaunes ou via Michelin, soit des dizaines de millions d'utilisateurs,

Considérant que cette mise à disposition d'informations ne requiert aucune compétence technique particulière de la part de la Commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**PROPOSE** de signer avec le groupe TomTom, la convention de mise à disposition d'informations géographiques par la Commune de Buc avec la société Tomtom

**PRECISE** que le Maire est autorisé à signer le protocole de mise à disposition correspondant.

#### **2011-07-04/10 Présentation des projets élaborés par le Conseil Municipal des Jeunes**

*Rapporteur : Mme LEON*

Vu la création du Conseil Municipal des Jeunes de Buc,

Vu les projets élaborés par le Conseil Municipal des Jeunes,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte des projets établis par le Conseil Municipal des Jeunes**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Agir Pour Buc (M. le Maire) :**

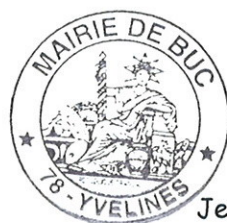
- Situation de l'emploi à Buc
- Prochaine séance du Conseil Municipal : le 19 septembre 2011 à 20 heures
- Information sur le projet Moduléo porté par 3A industrie
- Création de la taxe d'aménagement
- Point sur le périmètre projeté des espaces de protection des zones agricoles dans le périmètre de l'OIN
- Recours de la Commune devant le Conseil d'Etat contre le décret de classement des voies à grande circulation.

Notre Village :

- Point sur l'organisation des travaux de la rue Louis Blériot
- Point sur l'organisation et la qualité des transports en commun durant les travaux
- Rallongement indispensable de la durée des feux rue de la Minière
- Point sur le programme de 200 m2 rue Louis Blériot
- Point sur le projet de maison de retraite et avenir du RTC
- Point sur les évolutions concernant l'aérodrome de Toussus
- Changement des horaires du portage des repas a domicile pour les seniors, le midi, a compter du 1er juin

La séance est levée à 21h45.

Fait à Buc, le 5 juillet 2011



Le Maire

Jean-Marc LE RUDULIER